

Les crédits

Je finis là-dessus. Cela nous confirme nos appréhensions. Il se passe ici, dans ce Parlement, comme à l'édifice Langevin, des choses très importantes et dont on ne se vante pas, alors qu'on est en train d'ériger un pays, de changer un pays sans qu'il n'y ait de débat. Pour ma part, je trouve cela très grave.

M. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Madame la Présidente, j'entendais tantôt le député de Trois-Rivières mentionner le Bureau fédéral de développement régional du Québec, et sa présence. J'aimerais peut-être rappeler au député de Trois-Rivières, en termes de commentaires, que le Bureau fédéral de développement régional du Québec est là à la demande des intervenants socio-économiques dans les régions.

Dans mon comté, dans l'ensemble des comtés, les gens réclament cette présence d'une politique de développement régional et économique. Et pour compléter un peu là-dessus, nous entendons, il y a quelques jours, le ministre des Finances dire en cette Chambre qu'il a écrit à quelques reprises à ses homologues provinciaux pour en venir à une espèce de concertation sur le développement économique régional. Il n'a pas eu de réponse encore. Donc, c'est une précision importante à retenir dans ce débat.

Il y a eu un colloque à Chicoutimi, il y a quelques semaines, sur l'avenir du Québec et des régions. Lors de ce colloque à Chicoutimi, on a demandé au gouvernement du Québec de faire un peu ce que le fédéral fait en matière de développement économique. Je pense que c'est important. Le fédéral est en avant dans le développement économique au Québec et, avec le Bureau fédéral, il fait ce que les gens réclament, ce que le Québec devrait faire. Je pense donc qu'il est très important que nous continuions de le faire comme gouvernement fédéral, mais de concertation avec les provinces.

Pour terminer, j'aurais une question à poser au député de Trois-Rivières. Il y a peut-être une quarantaine de projets dans son comté qui ont été approuvés en matière de développement économique par le BFDRQ. Voudrait-il priver les gens de son comté de cette présence économique du gouvernement fédéral dans son propre comté? ...

M. Rocheleau: Madame la Présidente, je remercie le député de Brome—Missisquoi de sa question très judicieuse. C'est sûr qu'on ne veut pas priver nos commettants des sommes d'argent qu'ils ont déjà versées au gouvernement fédéral et qui sont redistribuées de façon tout à fait normale. Quand on a des prétentions de développement économique, comme le fédéral en a, c'est tout à fait normal que de temps à autre, ils prennent des impôts payés par les contribuables québécois pour les reverser au Québec.

Je pense qu'il n'y a pas de découverte, il n'y a pas de cadeau là, contrairement au sous-entendu que renferme une question semblable. C'est comme si c'était dans sa générosité. Mais je ne suis pas sûr, et c'est là le danger, que ces 40 projets soient faits en harmonie avec l'effort qui est déployé simultanément par le gouvernement du Québec. Ce n'est pas évident du tout. Au contraire. On peut penser qu'il y a plutôt compétition, qu'il y a double emploi, qu'il y a chevauchement d'énergie.

Je voudrais profiter de la question de mon collègue pour mentionner que concernant la Banque fédérale de développement, avec le virage qu'elle s'impose ou qui lui est imposé par le ministre, on se demande très sérieusement comment la nouvelle Banque de développement du Canada, avec ses prétentions, va parvenir à combler le besoin qu'elle a réussi jusqu'à maintenant à combler auprès des très petites entreprises dont 52 p. 100 des prêts de la BFD étaient des prêts de 100 000 \$ et moins, donc correspondant aux besoins de la très petite entreprise. Il n'y a rien d'évident avec les prétentions nouvelles de la Banque de développement du Canada, que ces besoins qui étaient comblés jusqu'à maintenant le seront. C'est donc très insécurisant et on s'interroge d'autant sur le bien-fondé de cette nouvelle mission.

• (1205)

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, je me réjouis de participer à ce débat. Je me ferai un plaisir de mettre les choses au clair en ce qui concerne le Transfert social canadien en matière de santé et de programmes sociaux.

Contrairement à la propagande véhiculée par le Bloc québécois et reprise en cette Chambre dans le texte de la motion sous nos yeux aujourd'hui, le Transfert social canadien en matière de santé et de programmes sociaux ne réduit pas les pouvoirs du Québec au profit du gouvernement fédéral. Bien au contraire, les provinces bénéficieront d'une souplesse accrue.

Le nouveau Transfert social canadien représente ainsi une étape importante dans l'évolution des relations financières empreintes d'une plus grande maturité entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Dans le dernier Budget fédéral, le gouvernement a donné suite aux demandes des Canadiens et Canadiennes de réduire de manière décisive les déficits au moyen de changements structurels.

Ces changements sont essentiels si nous voulons assurer au Canada le bien-être économique et préserver nos programmes sociaux. Mais le genre de changement structurel dont nous avons besoin s'avérait impossible sans réforme du régime des transferts aux provinces.

Aujourd'hui, les versements en espèces représentent plus de 20 p. 100 de l'ensemble des dépenses de programmes du gouvernement fédéral.

[Traduction]

Le gouvernement a réagi à la nécessité d'un changement en adoptant un nouveau régime de transfert à la fois plus économique et plus efficace, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. À l'heure actuelle, le gouvernement transfère aux provinces des fonds au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire en vertu du Financement des programmes établis ou FPE.

Le financement de l'aide sociale et des services sociaux est assuré par le Régime d'assistance publique du Canada. À compter de 1996-1997, ces transferts seront remplacés par un transfert unique, comme le décrit le projet de loi C-76, dont la Chambre est